

Cahier de la F A R B 6



*FARB
Fondation
Anne et Robert Bloch
Delémont*

Cahier de la F A R B 6

*Fondation Anne et Robert Bloch
pour la promotion
de la création culturelle
dans le Jura - FARB*

Rue de Fer 8 - Delémont

2018

Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA FARB – *Me Pierre Boillat* 4-5

LA GÉNÉROSITÉ ET L'EXIGENCE EN HÉRITAGE – *David Eray* 6

LONGUE VIE À LA FARB – *Damien Chappuis* 7

LA SARRAZINE 2016 : « LA TAILLE FAIT CROÎTRE » – *Damien Comment* 8-9

LA SARRAZINE 2017: LILA(S) – *Claire Liengme* 10-12

BELLES-LETTRES

• Que penser des pratiques de rédaction « épïcène » ou « inclusive » ?
Marie-José Béguelin 14-17

• Werner Renfer, poète et paysan: épilégomènes au *Tourbillon vital* – *Patrick Amstutz* 18-21

• Un poème révélé à la FARB – *Françoise Matthey* 22-25

MUSIQUE

• Des poissons et des bocaux – *Nathan Stormetta* 27-31

BEAUX-ARTS

• À la rencontre de Ferdinand Hodler – *Niklaus Manuel Güdel* 33-35

• Les carnets d'Hubert Girardin Noirat – *Bruno Chapatte* 36-40

• « Doutes et certitudes »: Jean-Pierre Castelli, dit Le Pep – *Georges Pélégry* 41-46

BIJOUTERIE

• La Colombie en filigranes – *Noémie Gogniat* 47-51

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

• Le patrimoine horloger jurassien – *Alain Cortat* 53-57

• Albert Schnyder à la Biennale de Venise en 1948 – *Michel Hauser* 58-61

LA FARB

• Rapport d'activité 2013 64-65

• Rapport d'activité 2014 66-67

• Rapport d'activité 2015 68-69

• Rapport d'activité 2016 70-71

• Rapport d'activité 2017 72-73

• Les 25 ans de la FARB – *Dessin d'Yves Hänggi* 74-75

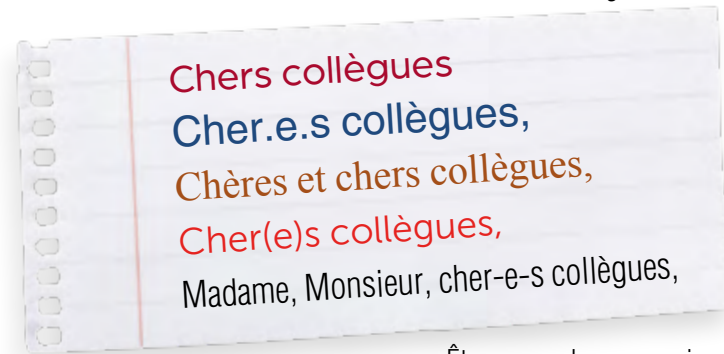
• Vingt-cinq ans d'un coup d'oeil 76-77

• Les artistes dans la galerie, 1999 - 2017 78-79

Que penser des pratiques de rédaction « épïcène » ou « inclusive » ?

Marie-José Béguelin

► Un message arrivé ce matin dans ma boîte aux lettres électronique commence par la formule de civilité suivante : « *Cher.e.s collègues* »...



Êtes-vous de ceux qui proscrivent, voire abominent cette manière d'écrire (et ses variantes *cher-e-s*, *cherEs*, *cher/es...*) ? Êtes-vous, au contraire, de ceux qui s'en prévalent ou s'en amusent ? Les avis divergent. Mettez la question sur le tapis lors d'un repas de famille, d'une réunion de travail, d'un conseil de faculté, et vous verrez s'exprimer en quelques minutes les points de vue les plus tranchés, avec une virulence qui parfois surprend.

Il en va de même, ou peu s'en faut, dans les cercles de spécialistes dont on atten-

draît un avis éclairé. Linguistes, politiciens de la langue, académiciens, journalistes semblent presque aussi partagés que le grand public. À chacun sa réaction épidermique ou son billet d'humeur, son arsenal d'arguments qui se heurtent à ceux, tout aussi affûtés, de l'opposant. Un compromis semble difficile entre le camp qui crie au massacre de la langue française et celui qui, dans une préoccupation tout autre, voit dans une évolution des usages langagiers un préalable nécessaire à l'instauration de l'égalité homme-femme. Même du côté des militantes féministes, le point de vue qui exige plus de « visibilité » pour les formes féminines est concurrencé par celui qui prétend bannir, autant que possible, la référence au sexe dans la désignation des êtres humains.

Une polémique a déjà eu lieu – les plus âgés d'entre nous s'en souviennent – autour de ces questions. C'était dans les années 1990, la féminisation des noms de métier était alors au cœur des préoccupations, et la controverse portait sur le bien-fondé des néologismes tels que *professeure*, *écri-*

vaine, factrice, première ministre (ils se sont acclimatés, on peut le relever, depuis lors). Le débat s'est rallumé en France au cours des derniers mois, centré cette fois sur les pratiques discursives et la réalisation des accords. L'usage du *e* encadré de points ou de tirets, comme dans mon exemple initial, doit-il ou non être imposé, et si oui dans quels types de textes ? Faut-il, d'autre part, revivifier la pratique de l'« accord par proximité » (attestée jusqu'au XVII^e siècle), qui reviendrait à écrire *les politiciens et les politiciennes persévérantes, les gâteaux et les tartes moelleuses*, plutôt que *les politiciens et les politiciennes persévérants et les gâteaux et les tartes moelleux* ? Quel autre moyen de jeter aux oubliettes la fameuse règle « Le masculin l'emporte sur le féminin », laquelle, affaire Weinstein aidant, prend un relent sulfureux ?

L'objectif de ce très court article ne sera pas, chère lectrice, cher lecteur, de vous faire changer d'avis (si vous en avez un) à propos de l'écriture inclusive, ni d'influencer vos pratiques en la matière. Il sera plutôt de démonter quelques stéréotypes, et de

prendre un peu de recul en vue d'un débat plus apaisé.

D'abord, une observation de bon sens : quand il s'agit de réduire les discriminations entre hommes et femmes, aucune règle linguistique ne remplacera jamais une mesure de terrain. Égalité des salaires, parité dans les instances dirigeantes, lutte contre les violences quelles qu'elles soient, introduction d'un congé de paternité, amélioration des solutions de garde pour les enfants... : longue est la liste des dispositions qui seraient à prendre pour parvenir à une réelle égalité des chances. Les usages linguistiques « politiquement corrects », si subtils et bien intentionnés soient-ils, n'ont hélas pas le pouvoir d'agir magiquement sur le monde, ni de réduire l'hypocrisie de certains comportements. Il y a des cas, on le sait, où « dire » permet justement de « ne pas faire » (c'est le sens profond du savoureux dicton patois : *grand djasou, petit faisou* !). Et il peut arriver que la rédaction dite épïcène prenne des allures de langue de bois, dans des chancelleries plus empressées d'imposer des usages linguistiques

que d'œuvrer pour la réduction de pratiques discriminatoires bien installées.

Cependant, un autre paramètre mérite d'être pris en compte : il s'agit des besoins langagiers contingents des locuteurs. Quand la conversation porte sur des personnes, il importe parfois d'exprimer, voire de sur-exprimer le genre, fût-ce au prix d'une forme improvisée sur le vif. L'objectif poursuivi, au demeurant légitime, est alors en général d'éviter un quiproquo, en usant des moyens du bord. C'est le cas dans des productions authentiques que j'ai relevées au passage, comme *ma 'collocatrice'*, où le double marquage du féminin lève plus sûrement le doute sur le sexe de la personne évoquée que la forme correcte *ma collocataire* ; ou encore : *Elles sont bien, vos 'mousquetrices'*, compliment visant un trio de jeunes femmes particulièrement efficaces. Dans la même veine, il m'est arrivé d'entendre *une membrE de la commission*, avec le *e* final de *membre* fortement souligné dans la prononciation, et aussi, dans le cadre d'une commission de nomination : « la candidate '*prima loca*' »... Autant de

situations, autant de solutions d'urgence pour mettre les points sur les *i*, comme le montre aussi, au profit du masculin cette fois, cet appel, non dénué d'humour, figurant au début d'un courriel : *Chères Toutes, cher Tout,...*

Erreurs, et même erreurs ridicules dans le cas de *membrE, prima loca*, puisque le mot *membre*, épïcène, se termine par un *e* de toute façon, qu'il s'agisse du masculin ou du féminin, et que le latin *primo loco* (« en premier lieu ») n'est pas variable en genre, diront certains. Manifestations instructives de la façon dont fonctionne cet outil vivant et créatif qu'est une langue, même soumise aux impératifs de la norme, rétorquera le linguiste.

Dans d'autres contextes, le besoin se fait sentir au contraire d'une forme « non marquée », qui permette de désigner indifféremment les humains des deux sexes. Injustement décrié, le « masculin générique » rend pourtant de grands services. Soit l'énoncé suivant : *Mme A passe pour le meilleur écrivain de sa génération.*

Comparons-le à sa version « politiquement correcte » *Mme A passe pour la meilleure écrivaine de sa génération*. À l'évidence, la seconde induit une interprétation réductrice non désirée (*Mme A passe pour la meilleure femme écrivain de sa génération*). Et c'est bel et bien la première formulation qui est la plus favorable à Mme A.

La forme dite générique ou non marquée, quand elle figure dans un complément de nom, permet aussi de former des « noms de types », ainsi dans *chien de berger*, *fonction de bâtonnier*. Ces deux groupes nominaux désignent respectivement une race particulière de chien, un type de fonction juridique. Rien n'empêcherait de former, en regard, *chien de bergère*, *fonction de bâtonnière* : mais on aurait tendance à y voir une race de chien et une fonction spécifiques, dévolues à des femmes. Autre exemple : dans le cadre d'une enquête menée naguère par des universitaires, les deux formules suivantes avaient été testées auprès d'un groupe d'usagers : (a) *Vous êtes tous et toutes invitées à l'apéritif* ; (b) *Vous êtes tous invités à l'apéritif*. Laquelle préférez-vous,

et pourquoi ? avait-il été demandé dans le test. Or, une partie des enquêtés ont donné leur préférence à (b), jugeant la formule avec *tous* « plus sympa ». Faut-il crier au sexisme des sujets concernés ? Non, sans doute. Il faut plutôt en conclure que dans certaines circonstances de communication, comme celles qui président à une invitation informelle, il peut être adapté de gommer la référence à la différence sexuelle, au lieu de la faire apparaître coûte que coûte comme dans les exemples de « *collocatrice* », etc., évoqués ci-dessus.

Autre observation qui concerne, de manière plus générale, la manière dont sont interprétés les textes et les discours. On s'imagine souvent que l'intégralité du sens est renfermée dans le matériau linguistique : or rien n'est moins exact. L'interprète fait feu de tout bois ; il est à l'affût de tous les indices extérieurs possibles qui lui permettront de tirer, à partir du message qui lui est adressé, l'information la plus exhaustive et la plus pertinente possible. L'énoncé *Quel beau temps pour un pique-nique !* sera ainsi interprété bien différemment selon qu'il est

prononcé en présence d'un beau soleil ou d'une forte pluie... La question du genre n'échappe pas à ce principe. Comparons deux situations. Dans la première, vous recevez un tract électoral portant la mention *Les Verts se présentent*, suivie d'une vingtaine de photos où figurent autant de femmes que d'hommes. Il est fort peu probable que vous déduisiez de cet envoi que le parti en question est sexiste, même si ce n'est pas la formule *Les Vert.e.s* qui a été retenue dans l'en-tête. Seconde situation : une entreprise vous adresse des vœux de Nouvel An, soigneusement rédigés selon les principes de l'écriture inclusive, et ces vœux sont signés par une demi-douzaine de messieurs, membres de l'équipe directoriale. En pareil cas, vous serez enclin ou encline (et se sera légitime) à vous interroger sur les raisons d'une telle situation, et sur l'existence ou non d'une politique d'égalité dans l'entreprise concernée.

Une dernière considération avant de passer aux conclusions. La distinction de genre est en français une opposition largement arbitraire (voir les couples *la porte / le portail*, *le*

mur / la muraille, et tant d'autres). S'agissant des noms de personne, le cas est moins net : les genres grammaticaux tendent à être répartis en fonction des sexes (ainsi, *la dame, la fille, l'infirmière* face à *le monsieur, le fils, l'infirmier*). Cependant, les exceptions abondent. Chacun sait par exemple que parmi les noms féminins, certains s'appliquent (soit toujours, soit plutôt) à des hommes : *une basse, une recrue, une sentinelle* ; d'autres encore s'appliquent aux deux sexes : *une personne, une connaissance, une blouse blanche, une vedette, une victime*, etc. On pourrait multiplier les exemples. Or, pour capter cette répartition complexe, les termes grammaticaux traditionnels de *masculin* et *féminin* sont profondément inadaptés. Naïvement métaphoriques, ils sont à la source d'une partie des problèmes rencontrés.

Entreprenons, à titre expérimental, de nommer A et B, plutôt que *masculin* et *féminin*, les catégories nominales concernées. Les noms *tabouret, rôti, coq, boulanger*, seront dits alors de type A (au lieu de *masculins*) ; et *chaise, salade, antilope, boulangère*

seront dits de type B (au lieu de féminins). Les règles perdent en ce cas l'essentiel de leur connotation idéologique :

- Quand un nom du type B est coordonné à un nom du type A, l'accord se fait selon A, par exemple dans *un rôti et une salade préparés avec soin ; la doctoresse et son collègue sont arrivés ce matin*.
- Le pluriel de type A *les étudiants* s'applique, selon les contextes, soit à des groupes formés d'hommes, soit à des groupes formés de femmes et d'hommes.
- Les pluriels de type B *les étudiantes, les rédactrices* s'appliquent toujours à des groupes formés de femmes.

Ce sont peut-être alors les hommes qui pourront trouver à se plaindre que le français ne fournisse pas, en regard d'*étudiantes* ou de *rédactrices*, des formes de pluriel exclusivement vouées à désigner des groupes virils. Heureusement, la langue a d'autres tours dans son sac, et si l'on écrit : *La consigne s'adresse aux rédacteurs et aux rédactrices*, du fait même que le pluriel de type A *les rédacteurs* est coordonné avec *les rédactrices*, il sera interprété comme sémantiquement

marqué, c'est-à-dire comme ne désignant que des hommes.

De ces quelques réflexions, on peut retenir que la langue est riche de ressources en tout genre qui permettent d'exprimer les clivages structurant le champ social, dont fait partie la distinction entre hommes et femmes. Il ne s'ensuit pas, cependant, que les clivages en question doivent être systématiquement mis en avant dans le discours, cela pour deux raisons. D'abord, en fonction des objectifs de communication poursuivis par le locuteur, le marquage du genre peut être, on l'a vu, conjoncturellement indésirable, voire contre-productif. En second lieu, une partie non négligeable de la communication « va sans dire », et passe par de l'information non verbale ; de ce fait, il peut être économique et même parfois bienvenu, pour faire passer le sens souhaité, de se reposer sur le contexte. Sans risquer le cas de conscience, il est ainsi loisible d'user de la rédaction inclusive avec une certaine mesure, à bon escient, sans sous-estimer le bon sens et les capacités d'inférence des interprètes.

Enfin, en matière linguistique comme dans d'autres domaines, il n'est pas interdit de se montrer tolérant face à la variété des pratiques, des opinions et des choix esthétiques de nos concitoyens. Plutôt que de vitupérer et de chercher à conformer aux nôtres les façons de parler ou de rédiger d'autrui, gardons l'esprit ouvert face à l'inventivité dont font preuve les locuteurs francophones dans l'exercice quotidien de leur langue. Et consacrons plutôt nos efforts à rendre moins médiocres et approximatives les descriptions grammaticales !